

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****21065007*****Déposé / Reçu le****25 MAI 2021****au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles****N° d'entreprise : 0883 386 522****Nom****(en entier) : NJR Invest****(en abrégé) :****Forme légale : Société anonyme****Adresse complète du siège : Chaussée de la Hulpe, 181 bte 10 - 1170 Bruxelles****Objet de l'acte : Renouvellement de mandats + non-renouvellement de mandat**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 mai 2021

"L'assemblée, valablement constituée et apte à délibérer, aborde l'ordre du jour :

"L'assemblée décide à l'unanimité des voix de ne pas renouveler le mandat de la s.a. Gacjac, représentée par M. John Buckens, arrivé à échéance;

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de renouveler le mandat de M. Stève Gentili en qualité d'administrateur, qui accepte, pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clôturés au 31 décembre 2025;

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de renouveler le mandat de M. Olivier Lendrevie en qualité d'administrateur, qui accepte, pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clôturés au 31 décembre 2025;

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de renouveler le mandat de M. Patrick Vercauteren-Drubbel en qualité d'administrateur non exécutif indépendant, qui accepte, pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clôturés au 31 décembre 2025;

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de renouveler le mandat de M. Rémi Chataignier en qualité d'administrateur, qui accepte, pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clôturés au 31 décembre 2025;

L'assemblée donne pouvoir à M. Bruno de Walque, administrateur-délégué à la gestion journalière, pouvant agir seul et avec faculté de substitution, et à la SRL BPO Tax & Accountancy (BE 0885.117.476), représentée par son administrateur, la SRL B.G.C.F., représentée par son représentant permanent Thierry Dekens avec faculté de substitution, ainsi qu'au Cabinet Callens, Pirenne & Co représenté par Philip Callens, pour l'exécution des décisions prises et notamment les formalités de dépôt et de publication aux Annexes au Moniteur belge. "

Pour extrait conforme,

BPO Tax & Accountancy SRL
représentée par son administrateur, la SRL B.G.C.F.,
représentée par son représentant permanent,
Mr Thierry Dekens
mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/06/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).